

EXCELSIOR

9^e Année. — N° 2.639. — 10 centimes. — Etranger : 20 centimes.

« Le plus court croquis m'en dit plus long qu'un long rapport. — NAPOLÉON.

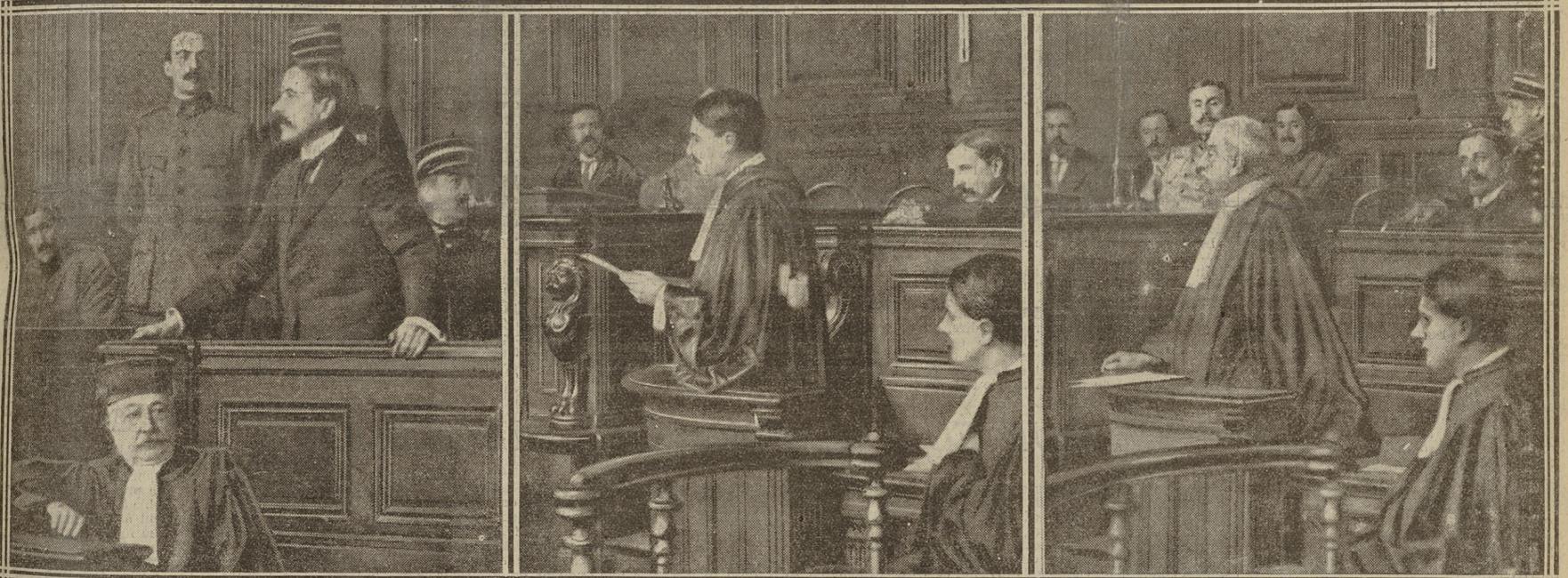
Mardi
5
FÉVRIER
1918

RÉDACTION & ADMINISTRATION
20, rue d'Enghien, 20 — PARIS (X^e)
Téléphone : Gutenberg 0273 - 0275 - 15.00
Adresse télégraphique : EXCEL-PARIS
TARIF DES ABONNEMENTS :
France... 3 mois, 10 fr.; 6 mois, 18 fr.; 1 an, 33 fr.
Etranger... 3 mois, 20 fr.; 6 mois, 36 fr.; 1 an, 70 fr.
PUBLICITÉ : 11, B^{is} des Italiens. — Tél. : Cent. 80-88
:: PIERRE LAFITTE, FONDATEUR ::

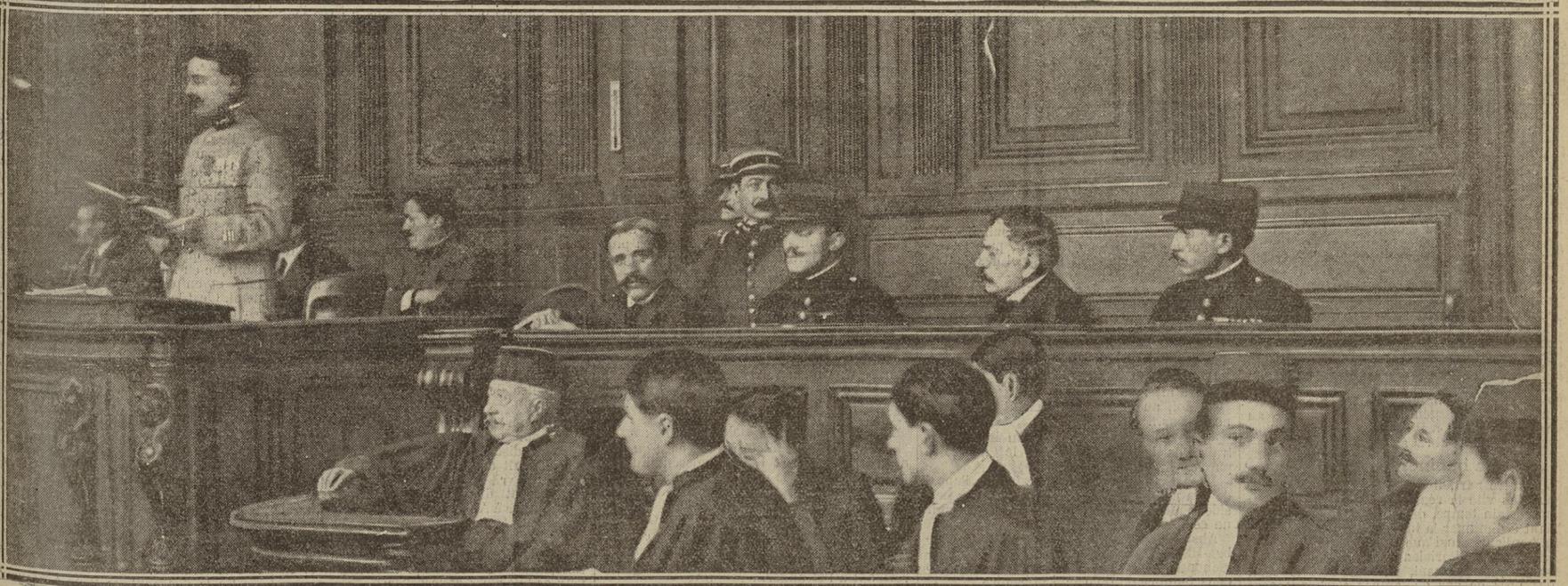
HIER A "L'AFFAIRE BOLO" ON A REFUSÉ DU MONDE



1^{er} ACTE : LE COLONEL VOYER, PRÉSIDENT DU TROISIEME CONSEIL DE GUERRE, PROCEDE A L'INTERROGATOIRE D'IDENTITE



2^e ACTE : BOLO REPOND A L'INTERROGATOIRE 3^e ACTE : M^e HÉRAUD DEVELOPPE SES CONCLUSIONS 4^e ACTE : M^e SALLE DÉVELOPPE SES CONCLUSIONS



5^e ACTE : LE CAPITAINE-GREFFIER THIBAUT, DONNE LECTURE DE L'ACTE D'ACCUSATION

Au banc des prévenus, à la gauche du capitaine-greffier, que l'on voit debout, l'acte d'accusation à la main, se trouvent, de gauche à droite : Paul Bolo, puis son complice Porchère par deux fois, la foule rompit les barrages. Voici : 1^o Le tribunal en séance pendant l'interrogatoire d'identité de l'accusé; 2^o Paul Bolo répondant à cet interrogatoire; 3^o M^e Marcel Héraud, avocat de Porchère, déposant des conclusions réclamant le renvoi du procès, conclusions qui furent rejetées; 4^o M^e Albert Salle, avocat de Bolo, appuyant les conclusions de son confrère; 5^o La lecture de l'acte d'accusation.

POUR SE METTRE A L'ABRI DES BOMBARDEMENTS AÉRIENS

Toute une série de mesures ont été prises par les préfets de police et de la Seine.

Depuis plusieurs semaines il avait été procédé à l'étude de dispositions pouvant être prises, tant à Paris que dans la banlieue, pour mettre autant que possible la population à l'abri de bombardements aériens.

D'accord entre le gouvernement militaire et les autorités civiles, un programme de protection fut préparé. A la suite d'une conférence qui s'est tenue dimanche entre MM. J.-L. Dumesnil, sous-secrétaire d'Etat à l'Aéronautique; Albert Favre, sous-secrétaire d'Etat à l'Intérieur; le gouverneur militaire de Paris, les préfets de la Seine et de police et les représentants des divers grands services publics, certaines mesures, dont l'application immédiate et ainsi préparée paraît possible, ont été arrêtées.

On peut considérer qu'en général les habitants d'immeubles de plus de quatre étages trouveront dans les caves de ces immeubles un refuge efficace.

Dans les immeubles de moins de quatre étages, la sécurité étant moins grande, les habitants, s'ils se jugent insuffisamment protégés, pourront chercher dans le voisinage refuge dans les abris indiqués au public.

Quelle que soit la nature de l'immeuble, il est conseillé à ceux des habitants qui préféreront rester dans leur appartement de ne point se mettre aux fenêtres, ni dans l'axe des fenêtres. Il a, en effet, été remarqué, au cours du dernier raid, que la plupart des dernières victimes avaient été frappées soit sur la voie publique, soit à leurs fenêtres. Il est conseillé également de ne pas stationner dans les cages d'escaliers.

Abris publics et privés

En ce qui concerne les abris qui paraissent possible de mettre à la disposition du public, à Paris et en banlieue, ils sont de deux natures : abris privés, abris publics.

Les personnes surprises dans la rue devront avec calme se diriger vers l'abri le plus voisin et, à défaut, se plaquer contre un mur ou dans une embrasure.

Les abris privés devront, partout où l'autorité le jugera nécessaire, être ouverts de jour comme de nuit, à la disposition du public. En conséquence, le gouvernement a décidé que l'autorité militaire réquisitionnerait dans tous les quartiers un certain nombre de caves dans les maisons particulières; les emplacements de ces abris seront portés à la connaissance des habitants par une large publicité et seront indiqués la nuit par des feux bleus devant les maisons dont la porte, en cas d'alerte, devra être ouverte. L'esprit de solidarité patriotique des habitants facilitera cette organisation.

Abris publics. — Le gouvernement pressent qu'un certain nombre d'abris publics tels que : carrières, catacombes, casernes, chambres d'égoutiers, cryptes de certains monuments, etc., dont la liste sera publiée, seront aménagés pour y recevoir soit les personnes ne se sentant pas en sécurité chez elles, soit les passants surpris dans la rue.

En outre, en ce qui concerne le Métro et le Nord-Sud, il a été décidé qu'un certain nombre de gares, suffisamment profondes pour constituer un abri très sérieux, seront utilisées comme refuges ainsi que les portions de tunnel avoisinantes. Elles seront munies, la nuit, d'un fanal extérieur bleu avec éclairage.

Voici la liste :

MÉTROPOLITAIN

- 1° Nation-Dauphine : Etoile et Père-Lachaise;
- 2° Gambetta-Champervet : Parmentier, Martin-Nadaud, Réaumur et République;
- 3° Chignancourt-Orléans : gare de l'Est et Châtelet;
- 4° Etoile-Gare du Nord : Bastille, gare du Nord et Denfert;
- 5° Palais-Royal-Villette : Opéra, Château-Landon, Buttes-Chaumont, Bolivar, place des Fêtes, Botzaris;
- 6° Auteuil-Opéra : Opéra et Javel.

NON-SUD

Les stations de Madeleine, Pigalle, Abbesses, Lamarck, place Clichy, Liège. Afin de permettre l'utilisation de ces refuges dans de bonnes conditions, des mesures ont été prévues pour organiser un service d'ordre et pour disposer d'éclairage de secours à l'intérieur. Il a été décidé qu'en cas d'alerte le courant sur les chemins de fer souterrains de Paris serait interrompu après le temps nécessaire pour que les trains en circulation s'arrêtent tous à la gare la plus proche. Cette interruption du courant permettra d'utiliser non seulement les gares, mais des portions de tunnel comme refuges, sans crainte d'électrocution.

Il ne paraît pas prudent de transformer en abris toutes les gares souterraines : beaucoup sont, en effet, très peu profondes et d'une sécurité illusoire. Laisser le public s'y entasser serait risquer des accidents désastreux au cas où une bombe y tomberait.

En outre, une commission spéciale, composée des représentants qualifiés des autorités civiles et militaires, travaille en permanence pour généraliser et étendre au maximum, tant à Paris qu'en banlieue, l'organisation des abris souterrains.

La luminosité de Paris

D'autre part, il a été décidé de continuer au plus vite la réalisation, en cours depuis un certain temps, des diverses mesures tendant à diminuer la luminosité de Paris et de la banlieue, ainsi que des gares et des voies ferrées. Les Parisiens ne seront donc pas surpris, notamment, de voir blouter ceux des becs de gaz ou lampes électriques qui doivent rester allumés même en cas d'alerte.

En ce qui concerne les lumières privées, des ordonnances très strictes et qui seront rigoureusement appliquées ont prescrit l'extinction totale des lumières. Il faut notamment dissimuler les ouvertures donnant sur les toits ou dans les cours.

Le gouvernement fait appel à la population pour que chacun s'applique spontanément et de bon cœur à la discipline nécessaire sur tous ces points.

BOLO DEVANT LE 3^e CONSEIL DE GUERRE

LA DÉFENSE DEMANDE LE RENVOI DES DÉBATS SES CONCLUSIONS SONT REJETÉES

Après la lecture du rapport du capitaine Bouchardon, Bolo pacha est interrogé sur les tractations qu'il avait effectuées en Suisse par l'intermédiaire de l'ex-khédive Abbas-Hilmi.



PENDANT LA LECTURE DE L'ACTE D'ACCUSATION

A gauche : PAUL BOLO. Au milieu : les deux témoins SOTTOLANA et MONSIGNOR BOLO. A droite : PORCHÈRE.

C'est d'abord dans la salle de la cour d'assises un vrai brouhaha : les invités, qui sont là, par devoir professionnel; les témoins, qui se trouvent là malgré eux; les spectateurs — le crime a des amateurs passionnés — cherchent leur place, lisent des étiquettes, s'assoient, se relèvent. Enfin tout le monde se case. Il faut savoir maintenant quelles sont les personnalités présentes; il a fallu franchir tant de barrières pour accéder à l'entrée! On se montre M. Charles Humbert, au teint florissant; M. Finot, si menu entre ses voisins; M. Barthou, simple et dégagé; monsignor Bolo, à la face large et bienveillante; là-bas se tient coite une grosse bourgeoise pleine de dignité, la première épouse du pacha; deux rangs plus loin, une femme jeune, aux yeux vifs, fixe la stalle des prévenus; c'est l'actuelle Mme Bolo.

Mais ici, les juges sont des soldats... Des soldats... Ils dominent l'assistance. Partout des uniformes, des croix; et des avocats arborent sur leur robe le ruban strié rouge et vert de la croix de guerre.

Des fusils hérissés de baïonnettes séparent le public des assistants privilégiés, et quand le conseil entre, le colonel Voyer en tête, correct et ganté, le commandement de « présentez armes » retentit, des coups de crosse sonnent sur le parquet, terriblement.

Le président vient de dire : — Introduisez l'accusé.

Un garde républicain tourne le bouton de la porte étroite et l'accusé paraît, ou plutôt deux hommes surgissent : Bolo, Porchère. Un grand silence. Les yeux demeurent immobiles, s'accrochant pour ainsi dire au principal inculpé, à Bolo; l'autre est si blême, si lamentable, dans sa rigidité d'automate! Mais quel est l'état d'âme de ce Français accusé du plus effroyable des cri-

mes : la trahison, et la trahison en pleine guerre? Comment va-t-il se tenir? Est-il droit par un miracle d'énergie; va-t-il tomber, sangloter, se cacher devant les officiers présents qui reviennent des tranchées, devant ces avocats, mutilés glorieux, qui reviennent de là-bas?

L'énigme vous oppresse jusqu'au malaise. Cependant, il faut le reconnaître, l'entrée de Bolo ne cause d'abord ni répulsion, ni colère. L'accusé avait soigné sa mise; il portait un vêtement sombre, de coupe simple; la cravate noire tranchait sobrement sur le linge blanc. Nul bijou aux doigts. Le visage un peu jauni semblait tristement préoccupé et les cheveux gris couraient, par une sorte de distinction, la bouche imperméable et les longues moustaches prétentieuses. Il s'assit, et durant la lecture de l'accusation je le regardai, me répétant : « Ou ai-je vu pareil visage? » Soudain je me rappelai. Dans les bouillottes d'Orient, il y a des commis levantins qui ont ces yeux, ce sourire et qui font les mêmes gestes de mains.

A le voir ainsi, si tranquille, haussant les épaules, tapotant sur son pupitre, on se demandait : est-ce un prodige de volonté? Est-ce un inconscient? On dirait qu'il ne s'agit pas de lui. Pourtant, par instants, son regard fouillait la salle, s'arrêtait, s'appuyait, s'illumine; il vient d'apercevoir sa femme, celle-ci a répondu. Il y a des liens d'amour entre ces deux êtres. Mais Bolo a vite repris son attitude indifférente, et, lorsque le conseil s'absente pour délibérer sur le renvoi de l'affaire, l'accusé reste à son banc, parle haut dans un groupe, sur un ton de gouaillerie :

— On est charmant pour nous à la Santé, plaisante-t-il. Seulement, il y fait très froid. Maintenant que M. Caillaux est là, on va installer certainement le chauffage central.

Un avocat lui demandant s'il a eu peur de Gotha, il répond d'un air ironique : — Voyons, les Allemands ne lanceraient pas de bombes sur leur principal agent!

Extraordinaire inconscience, car c'est là ce qui caractérise cet homme. Il ne se rend compte ni de la gravité de ses actes, ni de la sottise de ses déclarations, ni de la maladresse de son attitude. Il fait rire et il indigne.

Une fois le rapport serré, précis, du capitaine Bouchardon lu par le greffier, Bolo répond à l'interrogatoire, ou plutôt il n'y répond pas, il lit des documents extraordinaires, étalant ses relations, ses ambitions et ses millions. Il a joué, à l'entendre, un grand rôle d'ambassadeur incompris. Mais le commissaire du gouvernement, le lieutenant Monnet, rude et précis, veut voir clair dans les comptes du pacha; celui-ci, avec une extraordinaire impudence, s'efforce de jouer au grand financier qu'un ignorant importune.

— Mais, monsieur Monnet, je ne tenais jamais de comptes. Etant donné des importantes affaires que je brassais, il m'aurait fallu dix commis! Monsieur Monnet, savez-vous ce que représente un million de francs en billets de banque? Quatre volumes de 3 fr. 50, monsieur Monnet.

Le commissaire du gouvernement penche sa forte carrure, regarde bien droit l'accusé et jette : — Bolo, depuis quand me connaissez-vous? Vous ne pouvez pas m'appeler par mon titre?

Bolo balbutie, baisse la tête; le nervi de Marseille vient de sentir une rude poigne sur son épaule. Il a compris que la plaisanterie avait trop duré et que ce n'est pas à lui de se payer la tête de quelqu'un.

Jean VIGNAUD

CE QUE FUT LA PREMIÈRE AUDIENCE

Il est exactement une heure vingt lorsque le conseil de guerre, présidé par le colonel Voyer, fait son entrée dans la salle des assises. Le lieutenant Monnet, substitut du rapporteur, est assis au banc de l'accusation, assisté du lieutenant Jousselin. Le conseil est composé du commandant Petot, chef de bataillon au 23^e d'infanterie; Fussey, capitaine de la garde républicaine; Maraché, capitaine de gendarmerie de la légion de la Seine; Choulat, lieutenant de la garde républicaine; Cheminade, sous-lieutenant de la garde; Gevaissé, adjudant des sapeurs-pompiers de Paris.

Après avoir prononcé la phrase sacramentelle : « La séance est ouverte », le colonel Voyer donne l'ordre d'introduire les accusés. Bolo pacha et Porchère prennent place dans le box qui leur est réservé. Devant eux, au banc de la défense, sont déjà M^{rs} Albert Salle, membre du Conseil de l'Ordre, commis d'office pour assister Bolo, et M^{rs} Marcel Héraud, avocat de Porchère.

A la demande du président, Bolo déclare d'une voix claire son état civil; quant à Porchère, c'est d'une voix plus sourde qu'il accomplit la même formalité.

Le capitaine-greffier donne ensuite lecture de l'ordre de mise en jugement, puis le sergent-audencier procède à l'appel des quarante-cinq témoins.

Au nom de M. Joseph Caillaux, le lieutenant Monnet fait cette brève déclaration : — M. Caillaux sera extrait de la prison de la Santé le jour où on devra l'entendre. Mais Bolo répond aussitôt : — Je renonce à l'audition de M. Caillaux.

Le défenseur de Porchère, M^{rs} Marcel Héraud, d'intervenir alors : — Moi, au nom de mon client, je n'y renonce pas... — Eh bien! le jour venu, on le fera extraire de la Santé, conclut le ministère public.

Mme Caillaux n'a pas répondu à l'appel de son nom, de même l'ancien premier président Monier; tous deux ont fait parvenir un certificat de maladie.

Absents, et pour cause, Pavenstedt, Abbas-Hilmi, Sadiq pacha, le comte de Romanones, Chagas et Hearst. Par contre, les deux femmes de Bolo sont présentes.

Quand tous les témoins ont enfin quitté la salle d'audience, M^{rs} Marcel Héraud se lève, donne lecture de conclusions qu'il développe pour demander l'audition des témoins défilants dont les déclarations lui paraissent indispensables pour la manifestation de la vérité.

— Quels sont ces témoins? dit-il. Ce sont les témoins étrangers dont Bolo et Porchère ont demandé la citation par la voie diplomatique.

A son tour, M^{rs} Albert Salle soutient les conclusions du défenseur de Porchère. Il s'efforce à justifier les raisons de droit et d'équité qui commandent le renvoi de l'affaire.

Yousouf Sadiq pacha est le principal accusateur de Bolo, dit-il. Il n'est pas une page du dossier où il n'apparaissent. On lui a fermé la frontière, le menaçant d'arrestation. Pourquoi?... Je n'ai pas à le rechercher, mais j'ai le droit de vouloir cet homme devant moi pour le questionner... — Abbas Hilmi, l'âme de toutes les trahisons de Porchère, Cavallini, Bolo et autres, nul ne l'a interrogé. Il peut l'être. Il connaît le chemin de Paris; il y viendra volontiers si l'on l'appelle...

Le comte de Romanones, ancien président du Conseil d'Espagne, fut l'ami de Bolo, qu'il appelle dans ses lettres *ami très distingué*. De même M. Lopez-Monís, gouverneur du Guipuzcoa, ainsi que M. Samprun, directeur de la banque de Castille.

M^{rs} Albert Salle examine ensuite la situation créée à son client par la défaillance de témoins tels que MM. Meier, de la banque d'Anvers, où la fortune de Bolo était déposée; Hearst, une des personnalités les plus marquantes d'Amérique; le banquier Pignatelli, et enfin l'Allemand Pavenstedt.

Cet Allemand qui s'est dit un moment sujet américain est le pivot de toute l'accusation des millions d'Amérique... Le jour où il sera amené à la barre des témoins, je me charge bien de démontrer qu'il a menti et commis des faux. Il est maintenant emprisonné, rien n'est donc plus facile que de le faire transférer en France. Ceux dont on demande la tête ont le droit de voir en face leurs accusateurs...

Et le défenseur de Bolo termine : — Si Pavenstedt a été arrêté, c'est que les affaires Caillaux et Bolo paraissent intimement liées. On a le droit de dire que ces affaires sont les deux branches d'un même procès, et qu'à ce titre aussi il est intéressant d'entendre Pavenstedt.

Le lieutenant Monnet répond à ces conclusions que le conseil ne possède aucun moyen de contrainte contre les témoins défilants résidant à l'étranger...

Parlant de Pavenstedt, le lieutenant Monnet lance cette exclamation : — En matière de trahison, les renseignements utiles à ma patrie, j'irai les chercher jusque dans la boue!...

Après une courte délibération, le conseil, à l'unanimité, rejette les conclusions de renvoi déposées par la défense, et acte est donné à celle-ci de ce que les accusés n'ont pas été appelés à répondre au lieutenant Monnet.

Lecture est enfin donnée par le capitaine Thibault du volumineux rapport du capitaine Bouchardon, résumant toutes les charges de l'accusation. Il constitue trois parties : le passé de Bolo, les tractations en Suisse avec l'ex-khédive et les machinations en Amérique.

Nous avons déjà analysé toutes les accusations relevées contre Bolo, Porchère et Cavallini — on sait que ce dernier est jugé par contumace. Qu'il nous suffise de rappeler que les actes d'intelligence avec l'ennemi, noués en Suisse depuis la fin de l'année 1914 jusqu'au milieu de l'année 1915, forment la matière d'un rapport très documenté, transmis par l'attaché militaire de France à Berne.

En janvier 1915, Bolo apportait à M. Charles Humbert les 5.500.000 francs qui devaient lui permettre de devenir le véritable propriétaire du Journal.

Or, ces millions étaient de ceux touchés par le pacha en Amérique et provenaient de la Deutsche Bank. Les câblagrammes qui, le 28 septembre 1917, étaient adressés au ministère des Affaires étrangères, faisant la complète lumière sur les agissements de Bolo, amenaient l'arrestation de celui-ci dès le lendemain.

Le colonel Voyer interroge Bolo sur les tractations en Suisse.

— Je ne suis pas un traître, déclare tout d'abord Bolo, d'une voix un peu sourde qui ira en s'aninant par degrés pour atteindre jusqu'à l'arrogance. Je veux bien mourir, mais je ne suis pas un traître. J'ai commis des fautes de jeunesse, je ne suis pas un traître...

Puis, après avoir parlé d'un roman policier pour cinéma qu'on a dressé contre lui, Bolo discute les charges de l'accusation. Il reconnaît avoir reçu un million du khédive en avril 1915, mais c'était là le remboursement d'une semblable somme qu'il avait prêtée à Abbas Hilmi, et ce dans un but nettement francophile.

Il est bien quelques questions du colonel qui peuvent paraître vouloir embarrasser Bolo, mais celui-ci rompt habilement et sa voix se fait alors doucereuse.

Le lieutenant Monnet lui ayant décoché ce trait : — Alors, vous avez prêté un million au khédive, comme cela, sans reçu?

L'inculpé riposte : — Mais-oui... Je suis le maître de l'argent, je n'en suis pas l'esclave. La suite de l'interrogatoire est renvoyée à aujourd'hui une heure. — ALFRED BOUGENIER.

LES SOCIALISTES EN ALLEMAGNE SONT A NOUVEAU DIVISÉS

La répression brutale du gouvernement impérial mis fin rapidement à toutes les grèves.

Les grèves allemandes sont en voie de se liquider à la fois par la répression brutale du gouvernement et par un désaccord entre socialistes majoritaires et socialistes minoritaires.

« On gouverne en Allemagne », dit l'ironie la *Gazette populaire de Leipzig* gagnée des indépendants. Le parti majoritaire qui dirige déjà la politique extérieure de l'empire, puisque c'est lui qui a imposé l'annexionnisme, dirige aussi la politique intérieure, puisque c'est lui qui a vu que le mouvement de protestation fut réprimé par la violence et que les grèves fussent punies sans pitié.

Mais le parti militaire n'a pu si facilement réussir que parce qu'il a troué les concours des socialistes majoritaires. Ceux-ci paraissent bien être entrés dans un comité de grève, d'abord pour ne pas risquer à l'écart d'une aussi grande manifestation ouvrière, ensuite pour la canaliser, et dans les minoritaires, comme Ledebour, avaient bien prévu ce qui devait arriver ils avaient adjuré le comité de grève de ne pas accepter Scheidemann et amis.

Se sentant atteints, les majoritaires viennent de publier dans le *Vorwärts* une justification de leur attitude. Dans un tendancieux des événements, ils expliquent qu'ils ont tout fait pour maintenir la paix dans le droit chemin et pour en tirer les résultats possibles, mais que l'intérogence des minoritaires, non moins celle du gouvernement, a empêché l'action d'aboutir.

Ainsi l'unité socialiste, qui avait un moment reconstruite, est de nouveau rompue. Les socialistes majoritaires, qui les journaux libéraux et même certains officieux sont pleins d'indignation, peuvent dissimuler qu'ils ont joué le rôle de modérateurs; une autre fois les vistes suivront le conseil de Ledebour et appelleront plus Scheidemann dans les comités. — J. B.

La succession de M. Justin Godart

M. Mourier serait nommé aujourd'hui secrétaire d'Etat du Service de Santé.

Le successeur de M. Justin Godart, sous-secrétariat d'Etat du service de Santé sera désigné au Conseil des ministres se tiendra ce matin à l'Élysée.

Le choix du président du Conseil sera porté sur le docteur Louis Mourier, député du Gard, dont la nomination paraît demain à l'Officiel.

Le docteur Mourier appartient au groupe des radicaux-socialistes. Entré à la Chambre aux élections de 1914, il a fait partie du cabinet Painlevé comme sous-secrétariat d'Etat à l'Administration de la Guerre.

Le ministre italien de la Propagande à Paris

Malgré la critique sévère de toute la presse de la péninsule, les cabinets italiens ont succédé depuis le 24 mai 1915 à M. Gallenga, considéré la propagande comme un élément indispensable à la marche de la guerre.

C'est seulement à la formation du ministère Orlando que fut créé un sous-secrétariat à la Propagande. Le portefeuille en fut confié à M. Gallenga, député de Pérouse, dans l'Ombrie, et qui, malgré son jeune âge, occupait déjà une place prépondérante à la Chambre italienne.

M. Gallenga était de passage hier à Paris. Nous sommes allés lui demander quelles étaient ses idées pour le développement de son ministère, et voici ses déclarations :

— Bien qu'il en porte le nom, il ne s'agit pas d'un ministère de la Propagande, le sens qu'on est habitué à lui attribuer.

Il y a deux systèmes de propagande, le premier qui consiste à influencer l'opinion publique en faisant la vérité, en alléguant faits et en calomniant régulièrement l'ennemi. C'est le système des empereurs catholiques.

Le deuxième est diamétralement opposé, il s'emploie à faire mieux connaître aux peuples les réelles conditions, bonnes ou mauvaises, du pays, et à présenter, d'une façon simple et claire, des arguments précis et neutres.

De cette façon, le problème de la propagande deviendra, une fois la guerre terminée, le problème raisonné de l'économie, les pays alliés doivent déjà commencer à préparer, par ces moyens, leur unité de réaction dans les champs industriels et commerciaux.

Pour cette raison toute spéciale, après la guerre, l'Italie, qui aura besoin de plus plus encore que toute autre, et d'être tous ces problèmes de corrélation, a vu le confier à un ministère spécial d'Etat.

En le dirigeant, je tiens à assurer, au moins de plus que, dans cette partie encore collaboration des Alliés est parfaite et d'un moment cordiale.

M. Gallenga a eu dimanche matin un entretien avec M. Pichon, ministre des Affaires étrangères. Après avoir vu d'autres hommes politiques, il est reparti hier pour l'Italie. — G.-G. Z.



M. GALLENGA

SITUATIONS Brochure envoyée gratis PIGNER, 63, rue de Rivoli, Paris.

LA DAME QUI A ENCORE SON AUTO

Vous qui avez la chance d'avoir encore votre auto... L'amié à qui j'adressais ces mots fit un petit sourire d'un seul coin de la bouche...

— Justement, dit-elle, vous me faites complimenter sur sa bonne mine. — Justement, dit-elle, vous me faites complimenter sur sa bonne mine.

— Justement, dit-elle, vous me faites complimenter sur sa bonne mine. — Justement, dit-elle, vous me faites complimenter sur sa bonne mine.

— Justement, dit-elle, vous me faites complimenter sur sa bonne mine. — Justement, dit-elle, vous me faites complimenter sur sa bonne mine.

— Justement, dit-elle, vous me faites complimenter sur sa bonne mine. — Justement, dit-elle, vous me faites complimenter sur sa bonne mine.

— Justement, dit-elle, vous me faites complimenter sur sa bonne mine. — Justement, dit-elle, vous me faites complimenter sur sa bonne mine.

— Justement, dit-elle, vous me faites complimenter sur sa bonne mine. — Justement, dit-elle, vous me faites complimenter sur sa bonne mine.

— Justement, dit-elle, vous me faites complimenter sur sa bonne mine. — Justement, dit-elle, vous me faites complimenter sur sa bonne mine.

— Justement, dit-elle, vous me faites complimenter sur sa bonne mine. — Justement, dit-elle, vous me faites complimenter sur sa bonne mine.

— Justement, dit-elle, vous me faites complimenter sur sa bonne mine. — Justement, dit-elle, vous me faites complimenter sur sa bonne mine.

— Justement, dit-elle, vous me faites complimenter sur sa bonne mine. — Justement, dit-elle, vous me faites complimenter sur sa bonne mine.

— Justement, dit-elle, vous me faites complimenter sur sa bonne mine. — Justement, dit-elle, vous me faites complimenter sur sa bonne mine.

— Justement, dit-elle, vous me faites complimenter sur sa bonne mine. — Justement, dit-elle, vous me faites complimenter sur sa bonne mine.

— Justement, dit-elle, vous me faites complimenter sur sa bonne mine. — Justement, dit-elle, vous me faites complimenter sur sa bonne mine.

— Justement, dit-elle, vous me faites complimenter sur sa bonne mine. — Justement, dit-elle, vous me faites complimenter sur sa bonne mine.

— Justement, dit-elle, vous me faites complimenter sur sa bonne mine. — Justement, dit-elle, vous me faites complimenter sur sa bonne mine.

— Justement, dit-elle, vous me faites complimenter sur sa bonne mine. — Justement, dit-elle, vous me faites complimenter sur sa bonne mine.

— Justement, dit-elle, vous me faites complimenter sur sa bonne mine. — Justement, dit-elle, vous me faites complimenter sur sa bonne mine.

— Justement, dit-elle, vous me faites complimenter sur sa bonne mine. — Justement, dit-elle, vous me faites complimenter sur sa bonne mine.

— Justement, dit-elle, vous me faites complimenter sur sa bonne mine. — Justement, dit-elle, vous me faites complimenter sur sa bonne mine.

— Justement, dit-elle, vous me faites complimenter sur sa bonne mine. — Justement, dit-elle, vous me faites complimenter sur sa bonne mine.

— Justement, dit-elle, vous me faites complimenter sur sa bonne mine. — Justement, dit-elle, vous me faites complimenter sur sa bonne mine.

— Justement, dit-elle, vous me faites complimenter sur sa bonne mine. — Justement, dit-elle, vous me faites complimenter sur sa bonne mine.

— Justement, dit-elle, vous me faites complimenter sur sa bonne mine. — Justement, dit-elle, vous me faites complimenter sur sa bonne mine.

5 HEURES DU MATIN

DERNIÈRE HEURE

5 HEURES DU MATIN

IMPORTANTE CONFÉRENCE A BERLIN AU SUJET DE LA RUSSIE

Elle réunit les principaux chefs austro-allemands.

LONDRES, 4 février. — On télégraphie d'Amsterdam aux journaux que le brusque retour de M. de Kuhlmann et du comte Czernin à Berlin est considéré par les cercles politiques allemands comme le prélude d'une rupture des négociations de Brest-Litovsk.

Hindenburg, Ludendorff et le comte de Wedel sont arrivés aujourd'hui à Berlin pour y prendre part à d'importantes conférences avec l'empereur et MM. de Hertling, Kuhlmann et Czernin, sur les perspectives de paix. On attend l'arrivée prochaine à Berlin de MM. Radoslavoff et Talaat pacha. (Havas.)

L'indépendance de l'Ukraine

BALE, 4 février. — On annonce de Brest-Litovsk à la date du 2 février qu'au cours de la dernière conférence plénière le comte Czernin, chef de la délégation austro-allemande, a répondu aux délégués de l'Ukraine. Après avoir refait l'histoire des événements qui ont séparé l'Ukraine de la Russie, le comte Czernin a déclaré que les Empires centraux n'avaient aucune raison d'annuler la reconnaissance de la délégation ukrainienne comme délégation autonome, et déclara qu'il lui reconnaissait le droit de conclure des accords internationaux.

M. Trotsky intervint ensuite et fit observer qu'il n'avait pas changé d'avis au sujet de l'Ukraine et qu'il serait difficile aux quatre puissances alliées de fixer les frontières géographiques de la République qu'elles venaient de reconnaître. — Dans les négociations de paix, a-t-il dit, la question des frontières d'un Etat n'est pas sans importance.

Le gouvernement suédois refuse d'intervenir en Finlande

STOCKHOLM, 4 février. — Le gouvernement suédois a refusé toute intervention dans les affaires finlandaises, aussi bien l'envoi d'armes que de troupes contre le gouvernement, socialiste d'Helsingfors. Il a également refusé de laisser passer sur le territoire suédois les armes que l'Allemagne veut fournir à l'armée bourgeoise finlandaise.

Les Russes évacueraient les îles Aland

LONDRES, 4 février. — On mande de Stockholm à l'Exchange Telegraph que les voyageurs venant de Abo confirment la nouvelle suivant laquelle les Russes sont en train d'évacuer les îles Aland.

28 avions allemands abattus en dix jours

OFFICIEL FRANÇAIS. — Dans la période du 21 au 31 janvier inclus, neuf avions allemands ont été abattus par nos pilotes en combats aériens et quatre par le tir de notre artillerie antiaérienne. En outre, dans la même période, quinze avions ennemis gravement endommagés ont été vus tombant désarmés dans leurs lignes.

Le général Leman grand-croix de la Légion d'honneur

Le président de la République a reçu hier après-midi le général Leman, à qui il a remis le grand cordon de la Légion d'honneur en souvenir de l'héroïque défense de Liège.

LA JOURNÉE JUDICIAIRE

Le capitaine Bouchardon a entendu, hier matin, dans l'affaire Caillaux un automobiliste militaire. Celui-ci est revenu, dans l'après-midi, achever sa déposition. Le magistrat instructeur a ensuite recueilli les déclarations de M. Viviani, ancien président du Conseil.

Le capitaine Mangin-Bocquet, après avoir reçu, hier après-midi, le rapport de l'expert Doyen dans l'affaire Paix-Scaïlles, a entendu un témoin important à propos de l'affaire Goldsoll.

LES COMMUNIQUÉS OFFICIELS

Front français

14 HEURES. — Après une violente préparation d'artillerie, les Allemands ont tenté dans la soirée d'hier, sur le secteur ouest de Fresnes (nord-est de Coucy-le-Château), un coup de main aisément repoussé.

Front britannique

13 HEURES. — Nous avons effectué ce matin un coup de main sur les tranchées allemandes à l'est d'Hargicourt. Quelque activité de l'artillerie ennemie au cours de la nuit, vers Lens et au nord-est de Cavrelle.

22 HEURES. — Un fort détachement ennemi qui tentait d'aborder un de nos postes, ce matin, au nord d'Havincourt, a été rejeté avec de lourdes pertes par nos feux de mitrailleuses. Au cours d'un coup de main exécuté immédiatement avant le jour sur un de nos postes, au sud d'Armentières, cinq de nos hommes ont disparu.

Activité de l'artillerie allemande, cette après-midi, à l'est d'Hargicourt et certaine recrudescence d'activité, dans la journée, au nord de Lens, vers Armentières et à l'est d'Ypres.

LES GREVES EN ALLEMAGNE

LE REICHSTAG NE SERA PAS CONVOQUÉ

Une bombe a été lancée contre le palais impérial.

BALE, 4 février. — Le président du Reichstag a répondu négativement à une demande de convocation immédiate du Reichstag émanant des deux présidents de la fraction socialiste, en disant que les présidents de toutes les autres fractions s'étaient prononcés contre cette mesure.

D'autre part, on apprend que Scheidemann, le leader des socialistes majoritaires, vient de convoquer ses amis du parti socialiste pour demain au Reichstag, à la suite du refus du président de convoquer l'assemblée.

BERNE, 4 février. — On mande de Berne que samedi soir, vers 10 h. 1/2, un groupe de grévistes se dirigea vers le palais impérial, contre lequel une bombe fut lancée. Le bruit attira l'attention de la police, qui dispersa les manifestants et opéra vingt-cinq arrestations.

M. Scheidemann arrêté au cours des bagarres

LONDRES, 4 février. — Suivant une dépêche d'Amsterdam à l'Exchange Telegraph, le député Scheidemann fut arrêté samedi au cours d'une échauffourée entre la police berlinoise et les grévistes. Scheidemann protesta et fit connaître son identité à l'agent qui l'avait appréhendé. L'agent répondit : « Je ne connais pas de Scheidemann, membre du Reichstag ; tout ce que je sais, c'est que vous êtes un meneur de grévistes. » Plus tard, dans la journée, Scheidemann fut remis en liberté.

Le Berliner Tageblatt annonce que treize agents de police ont été blessés au cours des émeutes de Berlin.

Condamnation de Dittmann

AMSTERDAM, 4 février. — Selon un télégramme de Berlin, Dittmann a été condamné à cinq ans d'emprisonnement dans une forteresse, pour tentative de haute trahison en transgression de la loi sur l'état de siège et en outre condamné à deux mois de prison pour résistance aux autorités. Dittmann a bénéficié de circonstances atténuantes.

Après le raid des gothas

Les personnes ayant éprouvé des dommages corporels ou matériels doivent les déclarer avant la fin du mois

Dans toutes les mairies de Paris et de la banlieue des formules imprimées ont été déposées, dès hier, pour permettre aux victimes du dernier raid aérien de déclarer les dommages qui leur ont été causés. Les intéressés devront faire valoir leurs droits dans le délai d'un mois, du jour où ont été subis les dommages.

Toutefois, vu l'urgence, certaines réparations (vitrres, glaces, toitures, etc.) pourront être effectuées tout de suite, sans qu'il faille attendre l'expertise de la commission compétente. Il suffit, afin d'éviter une contestation, de faire établir au préalable un état des lieux par ministère d'huissier, ou de fournir des pièces justificatives des dépenses engagées.

Nouveaux appareils avertisseurs

La Préfecture de police nous communique la note suivante : Le public est informé que des expériences faites avec de nouveaux appareils avertisseurs (sirènes-sifflets à air comprimé), destinés à donner l'alerte en cas de raids aériens ennemis, seront faites à Paris, dans le onzième arrondissement, jeudi prochain, 7 février, de 14 h. 30 à 15 heures.

Les mesures de précaution

Un grand nombre de Parisiens persistant à enfreindre les prescriptions relatives à l'éclairage des appartements et des magasins, près de 500 contraventions ont été dressées pour ce motif.

A partir d'aujourd'hui, les stations du Métro et du Nord-Sud désignées comme susceptibles de servir d'abris resteront ouvertes. Hier, aucune station ne fut fermée.

On dresse actuellement la liste des édifices publics dont les sous-sols pourront être accessibles au public en cas de raid.

LA SEANCE AU PALAIS-BOURBON

L'INTERPELLATION SUR LA JUSTICE MILITAIRE

M. Clemenceau se tiendra aujourd'hui aux ordres de la Chambre.

Cet après-midi, à l'ouverture de sa séance, la Chambre sera appelée à fixer la date de discussion de l'interpellation de MM. Renaudel et Moutet sur le fonctionnement de la justice militaire.

Les interpellateurs entendaient faire allusion à un incident qui a fait hier l'objet d'un démenti formel du général Dubail, gouverneur militaire de Paris, démenti que voici :

« Certains journaux ont prétendu qu'à l'occasion d'une récente affaire le général gouverneur militaire de Paris aurait été l'objet d'une pression de la part du gouvernement et qu'il aurait offert sa démission. Le général Dubail oppose à cette allévation le démenti le plus formel. Il n'a pas plus été, dans cette circonstance que dans toute autre, l'objet d'une pression quelconque et n'a jamais songé, en aucun cas, à donner sa démission. »

Il n'est pas dans les intentions des interpellateurs de demander la discussion immédiate.

Mais le gouvernement, c'est-à-dire M. Clemenceau, président du Conseil, qu'assistera M. Edouard Ignace, sous-secrétaire d'Etat à la Justice militaire, se tiendra aux ordres de la Chambre suivant son habitude. Il est donc possible que le débat ait lieu aujourd'hui même.

La Commission de la Haute Cour a entendu hier M. Léon Daudet

La commission d'instruction de la Haute Cour a entendu hier après-midi, de 2 heures 1/2 à 6 heures, M. Léon Daudet, directeur de l'Action française. Cette audition se continuera cet après-midi.

Pleins pouvoirs des Etats-Unis au conseil de guerre interallié

NEW-YORK, 4 février. — Le journal le Sun publie un télégramme de Washington disant que le cabinet de Washington, d'accord avec les gouvernements de l'Entente, donnera plein pouvoir au conseil suprême de Versailles pour l'exécution des décisions ayant une importance vitale pour les opérations militaires du front occidental. Les membres de ce conseil pourront prendre telle mesure qu'ils jugeront utile sans être tenus, avant la mise à exécution, de les soumettre à l'approbation de leurs gouvernements respectifs. Un membre du cabinet a été désigné et va prochainement arriver en France pour participer aux travaux du conseil suprême de guerre.

L'aérodrome d'Houttave bombardé

LONDRES, 4 février. — Un communiqué officiel de l'Amirauté du 3 février, dit : Nos aviateurs navals ont bombardé l'aérodrome ennemi d'Houttave. Plusieurs bombes ont été jetées sur les objectifs ennemis.

Pendant cette journée, au cours de combats aériens, nous avons détruit un aéroplane ennemi et forcé deux autres à atterrir désarmés. Deux de nos aéroplanes manquent.

NOUVELLES BRÈVES

Les pommes de terre. — D'après une note officielle, les arrivages ont commencé. Les pommes de terre ne manqueront pas, et elles seront taxées.

Sous-marin anglais coulé. — L'Amirauté britannique annonce que le sous-marin E-14 a été coulé dans les Dardanelles.

Zeebrugge bombardé. — Des aviateurs alliés ont bombardé Zeebrugge. Trois incendies ont été observés dans le port de Bruges.

Le maire de New-York démissionne. — M. Hylan, le nouveau maire de New-York, vient d'annoncer qu'il quitterait ses fonctions le 16 février, un mois et demi après les avoir acceptées.

L'AFFAIRE DES CARBURES DEVANT LE 1er CONSEIL DE GUERRE

Le colonel Maritz procède à l'interrogatoire des inculpés.

Dans l'ancienne salle des « Assises supplémentaires » se sont ouverts, hier, devant le premier conseil de guerre, les débats de l'affaire des carbures, sous la présidence du lieutenant-colonel Maritz.

Les prévenus MM. Henri Gall, ingénieur chimiste, et Giraud-Jordan, ancien magistrat, en liberté provisoire, sont au banc des accusés. Au banc des avocats se tiennent M^{rs} Henri Bonnet et Daniel Cogniet.

L'inculpation reprochée à MM. Gall et Giraud-Jordan est celle d'intelligences avec l'ennemi.

Ils sont accusés d'avoir, fin 1914 et commencement 1915, livré 300 tonnes d'explosifs (cyanamide) à la Société la « Lonza », sachant cette dernière en relations avec un bureau de vente dont le siège était et est encore à Berlin.

Le rapport du capitaine Larcher, qui précise les faits de l'accusation, se termine ainsi : « Il appartient au gouverneur de Paris de décider si les inculpés ne doivent pas être l'objet d'une prise de corps. »

Après lecture du rapport, M^{rs} Bonnet demande qu'une lettre adressée à M. Clemenceau et qui constitue un réquisitoire violent soit lue au conseil.

Le commissaire du gouvernement prie les juges de différer cette lecture après l'audition de MM. Jorat, Denoël et des témoins à charge.

Le colonel Maritz procède à l'interrogatoire de M. Gall, qui précise ses relations personnelles avec la « Lonza ». M. Gall affirme qu'il a refusé toute fourniture à l'Allemagne, mais que pour la « Lonza » il n'y avait aucune raison de ne pas s'acquiescer envers elle, « société suisse », en lui refusant de la cyanamide.

Et il ajoute : « Si nous avions su que la cyanamide put être le point de départ de l'acide nitrique, nous en aurions fabriqué nous-mêmes et domé à notre usine une vitalité ». M. Gall affirme que le produit livré était inutilisable comme explosif. C'est en juin 1915 seulement que furent connues les expériences faites en vue de dénaturer la cyanamide pour en obtenir une base d'explosif.

M. Giraud-Jordan, qui fait partie de la Lonza et de la S. F. A., interrogé ensuite rappelle que des administrateurs de la Lonza, sept sont Suisses, deux Allemands, un Autrichien. Il était seul Français et reconnaît être le collègue de l'Allemand Wacker dans diverses affaires.

M. Giraud-Jordan affirme que l'usine de Marigny travaillait beaucoup pour la France et très peu pour la Suisse.

L'audience est levée à 6 heures.

Des soldats grecs se sont mutinés à Lamia

ATHÈNES, 4 février. — Selon une note du gouvernement, une mutinerie s'est produite parmi les troupes de la garnison de Lamia. De nombreux fantassins et 68 artilleurs avaient quitté les quartiers militaires.

Des mesures énergiques ont été prises et le mouvement des mutins a été enrayé.

Bourse de Paris, 4 Février 1918

Table with columns: Valeurs, Cours précédent, Cours du jour, Valeurs, Cours précédent, Cours du jour. Includes sections for PARQUET, MARCHÉ EN BANQUE, and ACTIONS.

METALLS A LONDRES

La tonne de 1.016 kilos. Cuivre Chili, disponible, 110 s. livrable 3 mois, 110 s. Electrolytique, 123 s. Etain, comptant, 298 s. livrable 3 mois, 298 s. Plomb anglais, 29 1/2 s. Zinc, comptant, 54 s.

LA SOCIÉTÉ NESTLÉ 16, Rue du Parc-Royal, PARIS (3e Arr.) a le plaisir d'informer sa nombreuse Clientèle qu'elle est actuellement en mesure d'assurer toutes les commandes raisonnables en Lait Concentré, à condition que celles-ci soient composées de lait sucré et non salé.

ON DEMANDE deux conducteurs de camions automobiles

S'adresser à la Papeterie de la Seine, avenue de la République, à Nanterre.

AVENDRE 27 DOUBLES PORTES CAPITONNÉES

avec leurs fermetures en trois points. Ecrire : M. Serrand, 28, rue d'Enghien, Paris.

LES COURS

S. M. le roi des Belges s'est rendu, pour quelques jours dans le midi de la France, où se trouve S. M. la reine Elisabeth.

Le souverain est passé avant-hier incognito par Paris; il a rendu visite au président de la République, qui a prié Sa Majesté de remettre la médaille de la Reconnaissance française à la reine de la part du gouvernement de la République.

NAISSANCES

Mme F. du Rivau, femme du capitaine, a mis au monde une fille; Jacqueline.

DEUILS

C'est en présence d'une assistance tout particulièrement nombreuse qu'a été célébré, hier, à 11 heures, en l'église Saint-Philippe du Roule, le service pour le repos de l'âme de M. Charles d'Albert de Luynes, duc de Chevreuse, sous-lieutenant aviateur, mort tragiquement, à Chantilly, dans les circonstances que nous avons relatées.

La messe a été dite par le curé de la paroisse et l'absoute donnée par le curé de Dampierre, où se trouve, on le sait, le château familial des Luynes.

Aux premiers rangs de l'assistance avaient pris place le comte de Bourqueney, représentant Mgr le duc d'Orléans; S. Exc. lord Bertie de Thame, ambassadeur de la Grande-Bretagne, représentant le roi George et la reine d'Angleterre; S. A. R. la duchesse de Vendôme, LL. AA. RR. le comte et la comtesse d'Eu et la princesse Louis d'Orléans-Brangé, S. A. R. le duc de Penthièvre.

Le deuil était conduit par le duc de Luynes, son père; le duc de Noailles, le duc d'Uzès et le duc de Brissac, ses oncles; le duc de Doudeauville, son grand-oncle; le marquis de Brissac, son cousin germain; le duc de Mortemart, le comte de Galard, ses oncles.

Côté des dames: la duchesse de Luynes, sa mère; la duchesse d'Uzès douairière, sa grand-mère; Mmes de Luynes, ses sœurs; la duchesse de Noailles, la duchesse d'Uzès, ses tantes; la duchesse de Doudeauville, la vicomtesse de La Rochefoucauld, la duchesse d'Harcourt, ses grand-tantes; Mmes de Noailles, Mmes de Brissac, ses cousines; la vicomtesse de Contades, la princesse Camille de Polignac, ses arrière-grand-tantes; la comtesse de Galard, la princesse de Tonny-Charente, ses tantes.

Dans l'assistance: S. A. S. la princesse de Monaco, duchesse de Rohan douairière, princesse Charles de Ligne, duc et duchesse d'Elchingen, princesse Lucien Murat, l'ambassadeur des Etats-Unis et Mme Sharp, marquise de Ludre, M. Chaumet, comtesse Greffulhe, vicomte et vicomtesse de Montreux, comtesse de Guerne, née Ségur; duc et duchesse de Montmorency, comtesse H. de Boisgelin, Mme Vesnitch, princesse de Faucigny-Cestria, etc., ainsi que toutes les notabilités de la société actuellement à Paris.

Nous apprenons la mort:

De M. Gustave Le Mallier, ancien préfet, ancien consul général à Venise, qui a succombé à Vevey;

Du capitaine de vaisseau en retraite Comreau, ancien officier d'ordonnance de l'empereur Napoléon III, décédé à Lodève;

De Mme Chollet, mère de Mgr Chollet, archevêque du diocèse de Cambrai, qui a succombé aux émotions déterminées par l'occupation ennemie.

BIENFAISANCE

Le gouvernement japonais, qui a fait parvenir au gouvernement français une somme importante destinée aux victimes de la guerre, a affecté sur les fonds à distribuer 80.000 fr. à l'Œuvre de protection des réformés n° 2.

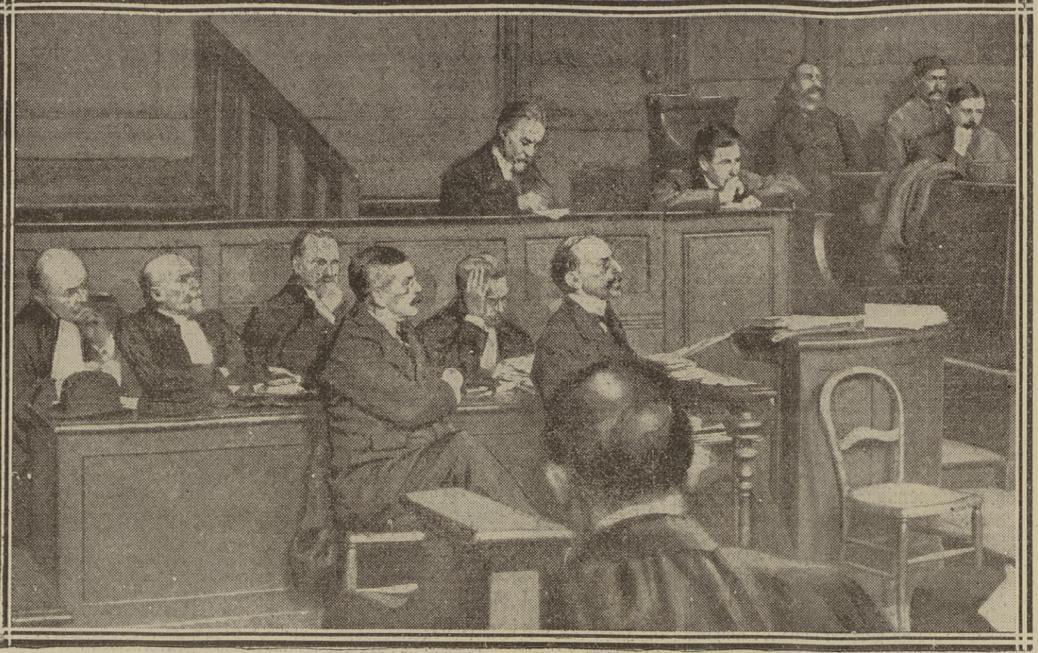
BRETELLES GALLIA

Le grand nombre de manuscrits qui nous sont envoyés et la nécessité où nous nous voyons de ne pas les rendre, qu'ils aient été publiés ou non, nous forcent à prier nos confrères et nos correspondants de garder copie des articles qu'ils nous adressent.

Avec la SACCHARINE ou le SUCRE Le produit "AU LANCIER" NON SUCRÉ est délicieux. Aliment reconstituant de premier ordre à base de Cacao et de Caséine alimentaire. La boîte de 32 déjeuners non sucrés franco contre mandat 3 fr. 15. Milhaud, 7, r. Castel, Nice (A. Mmes). 25 boîtes franco contre mandat 65 francs.

Maladies de la Femme. Toutes les maladies dont souffre la femme proviennent de la mauvaise circulation du sang. Pour la Jouvence de l'Abbé Soury... JOUVENCE de l'Abbé SOURY peut remplir ces conditions, parce qu'elle est composée de plantes, sans aucun poison, ni produits chimiques, parce qu'elle purifie le sang, rétablit la circulation et décongestionne les organes.

EXCELSIOR A "L'AFFAIRE DES CARBURES" ON N'A PAS FAIT RECETTE



LES DEUX PREVENUS : M. GIRAUD-JORDAN (A GAUCHE) ET M. GALL (A DROITE) L'"affaire Bolo" a porté tort à l'"affaire des carbures", qui s'est trouvée ort négligée par le public. Le procès, c'est l'homme. Tandis que la foule se pressait à l'audience du troisième conseil de guerre, où comparait le pacha, la salle du premier conseil restait à peu près déserte. Les débats qui s'y sont ouverts hier, à une heure vingt, sont cependant d'importance. MM. Giraud-Jordan et Gall, qu'on voit ici, au premier plan, de gauche à droite, sont accusés "d'intelligences avec l'ennemi."

B L O C - N O T E S

MAIS non, cela n'est pas si risible, et les permissionnaires ont tort de narguer, de se moquer des Parisiens. Dans leurs familles, dans la rue, au Métro, j'en rencontre qui trouvent spirituel de tenir sur ce bombardement de mercredi des propos badins: « Eh bien, c'est votre tour ? On voit que vous n'y êtes pas encore habitués... Que de chichis vraiment, pour quelques marmites ! Moi, je n'ai jamais si bien dormi. » Etc.

Laissons ces chers jeunes gens se moquer. Et essayons seulement de leur faire comprendre qu'entre eux et nous la partie n'est pas égale. Séparés des êtres qu'ils aiment, n'ayant d'autre souci que de bien combattre, et d'en être récompensés, ils montrent sur le champ de bataille une bravoure, un amour du risque, une témérité que nous admirons. Cependant est-il bien sûr que s'ils sentaient autour d'eux, dans la tranchée, une femme, un enfant, de vieux parents exposés aux dangers affreux qu'ils vont courir, leur élan ne s'en trouverait pas ralenti, et leur bonne humeur un peu diminuée ?

C'est le cas des « civils » qu'on bombarde, et, en particulier, des Parisiens sur qui les Boches se vantent d'avoir fait pleuvoir, ces jours-ci, 14.000 kilos de ferraille. J'en connais qui, plus jeunes d'une vingtaine d'années, et libres, eussent été, comme leurs fils et leurs neveux, des soldats du plus admirable cran; mais quoi! les voilà, pères de famille, chargés des responsabilités les plus lourdes. Il ne s'agit plus d'enjamber glorieusement un parapet, mais simplement de découvrir le petit coin où seront à l'abri du danger ceux qui attendent le salut et la sécurité que de vous. Cela est-il si comique ?

Je ne trouve pas; et il me semble même que, pour des hommes, le danger que nous avons couru ces jours-ci est un des plus exaspérants qu'on puisse courir. Car c'est un danger sans gloire; c'est un danger qui a ceci d'insupportable qu'on ne se sent armé contre lui d'aucun pouvoir personnel de riposte...

Ceci me rappelle une confidence que me faisait dernièrement un ami, officier d'état-major, qui est un splendide soldat. Je lui demandais: — Vous n'avez jamais peur ? — Non, me dit-il, mais je suis quelquefois très embêté... c'est quand, la nuit, dans ma cagna, à deux ou trois kilomètres des lignes, j'entends bourdonner au-dessus de ma tête un avion boche... Je pense: « Est-ce pour moi ? » Et j'attends... Rien à faire. C'est le risque sans lutte, le plus bête de tous. J'aime mieux me battre.

Obéir sans murmurer. Ce petit dialogue s'est produit hier à plusieurs reprises entre quelques-uns des témoins cités par la défense dans le procès Bolo. — Tiens, qu'est-ce que vous faites là ?

Rien. J'ai été cité, je viens, mais je ne sais pas pourquoi. Et vous ? — Je suis exactement dans votre cas. J'ai vu Bolo une fois. — Justement comme moi. — Et que vous a-t-il dit alors ? — Rien que de banal... Nous avons été présentés l'un à l'autre dans un salon... Je l'ai si peu vu que, tout à l'heure, s'il avait été libre, je ne l'aurais pas reconnu. — Moi de même. — Si, au moins, on nous faisait une petite place pour assister au procès ! — Mais pas du tout. C'est contraire à la loi.

IMPRESSION D'AUDIENCE. C'est dans le vaste hall du "Conservatoire interallié", où il professe aujourd'hui le "bel canto", que nous trouvons le chanteur Sottolana, à la sortie du conseil de guerre: — Votre impression ? — Bolo... Quel artiste! s'écrie-t-il. Au point de vue théâtre, il a fait une entrée éblouissante. Une entrée de ténor ou de grand jeune premier...

Mais, vous-même, qu'avez-vous ressenti personnellement ? — Je n'ai fait que passer. Je suis cependant resté assez longtemps pour entendre M. Héraud. Il m'a semblé fort remarquable, et j'avoue que je ne me sentirais pas rassuré, devant me mesurer avec lui, si ce que j'ai à dire n'était pas si simple... — Quoi donc ? Auriez-vous le trac, vous ? — J'ai joué et chanté devant trois mille personnes. Je ne l'ai jamais eu. J'ai discoursé sur la scène — avec des rois et avec des dieux. Je ne l'ai jamais eu. Mais, diable! ce n'est pas le même public, ce ne sont pas les mêmes personnages, etc., je ne puis me défendre d'une certaine émotion. Heureusement que je n'ai rien à improviser! Et puis, laissez-moi vous dire encore que, si j'ai parcouru le monde entier et si j'ai chanté devant toutes les foules et en toutes les langues, c'est la première fois de ma vie que je comparais devant la justice. Et, dame, même comme témoin, je trouve cela impressionnant... — H. S.

Heureusement ! Il faut avoir été au moins une fois en sa vie enfermé dans la salle des témoins pendant un procès même de peu d'importance pour comprendre le soupir de satisfaction que poussent les témoins à décharge dans l'affaire Bolo lorsque le président leur signifiât qu'ils pouvaient aller se promener jusqu'à jeudi.

La règle est que les témoins ne doivent pas entendre les interrogatoires ni les témoignages antérieurs au leur afin de n'être pas influencés. En conséquence, une fois leur appel terminé, on les enferme dans un local où ils ont le loisir de s'ennuyer morellement, mais où, en général, il n'y a pas de quoi s'asseoir. — Amable fiction de la justice ! — Ils n'entendent pas ce qui se dit à l'au-

dience, mais s'il leur plaisait de se concerter au préalable ils pourraient le faire tout à leur aise dans cette salle où le mutisme ne leur est pas imposé. — Bien mieux! Supposez, comme il arrive souvent, que l'affaire dure plus d'une audience; ils pourront lire dans les journaux tout ce qui aura été dit la veille. — Ainsi le supplice qu'on leur inflige n'a, en vérité, aucune raison d'être. — Mais, que voulez-vous, nous serons éternellement le pays de la L...oomme ! — Cette fois, on a mis de côté la L...oomme pour le bon sens. Un bon point au conseil de guerre.

Le bon sommeil. Depuis mercredi, on rencontre des gens qui disent avec une certaine fierté: — Moi, ils ne m'ont même pas réveillé ! Cela ne prouve pas un héroïsme particulier, mais simplement un heureux sommeil. A cet égard, les cas remarquables abondent. — Une nuit, devant Verdun, il y eut un marmitage épouvantable sur les tranchées du... régiment. — Un capitaine, adjoint au colonel, dormit comme un loir. — A l'aube, il se leva, fit sa toilette, et, tout à coup, fut secoué par l'explosion toute proche d'une marmite. — Eh bien! dit-il au colonel, ils commentent de bonne heure aujourd'hui ! — Le colonel éclata de rire: — Et vous prétendez que vous ne dormez jamais! dit-il. Mais, mon cher ami, cela dure depuis hier soir à onze heures.

Choc en retour. De la visite allemande de mercredi certaines personnes ont conservé une sorte d'hyperesthésie de l'ouïe. Tous les bruits sont grossis par leurs oreilles et leur rappellent ceux de l'autre nuit. — Une trompe d'auto souffle un peu haut et longuement. — On croit entendre la sirène d'alarme. — Une porte se ferme d'un coup sourd. — Pour l'oreille grossissante, c'est le canon. — Les boueux kabyles ou autres commencent la valise des boîtes à ordures. — C'est l'explosion d'une bombe ou l'écrasement d'une maison. — Il y a là un phénomène très désagréable que l'on essaie en vain de combattre en se bouchant les oreilles de coton. — Un médecin, consulté, a déclaré: — Il n'y a rien à faire qu'à attendre. Cela se passera, soit avec le temps si les Allemands ne reviennent pas, soit par l'habitude s'ils recommencent.

LE PONT DES ARTS. La Revue de Paris publiée de M. Jean Vignaud, le lieutenant Barthe rejoint son bataillon, nouvelle d'une expression saisissante et d'une incontestable originalité. C'est un extrait d'un livre en préparation intitulé: Les Sauveteurs du Monde.

LE VEILLEUR. M. Ballistini est le dernier d'une génération de grands chanteurs qui commencent à disparaître: Victor Maurel, Tamagno et Gayarré. Seul, avec la voix qu'il a conservée, il représente l'école de chant italienne. Quand on entend d'un métal toujours aussi pur se sera lue, force sera de renoncer à quelques-unes des pièces du répertoire qui réclament une infatigable virtuosité.

Devant nous, l'illustre baryton évoquait hier le souvenir sans regrets des brillantes étapes qu'il a parcourues. Il ajouta, en manière de conclusion: — Je dois au public français mes dernières et mes plus belles années. C'est pour lui que j'ai tenu à donner dans sa langue les rôles de Hamlet et de Henri VIII. Pourquoi ai-je déboulé à Paris ? Il a fallu la guerre ! Je suis ici pour la première fois il y a deux ans. Je voulais prêter mon concours à la Comédie-Française organisée au bénéfice des marins de France. Tout ce que j'ai compris que ma vie ne serait pas si pleine si je ne faisais, à force de travail, la conquête de votre confiance. Maintenant, je suis à la joie de l'applaudir si indulgente et généreuse. Elle m'a rendu la fin de mon effort pour la prendre. C'est la guerre aussi qui m'a placé pour la première fois devant les Américains. Je suis allé en Armée pendant ma jeunesse; encore était-ce la guerre du Sud. Les paquebots, à ce que, manquant de stabilité au large, confort. J'essuyai au retour une telle pête que jamais je ne pus me remettre le cap sur ces lointains rivages. — Par contre, je connais la Russie, suis allé régulièrement pendant deux ans. J'ai vu les trois dernières années de l'Empire et une partie de la révolution. Mais me voici à Paris. Je compte y rester le plus longtemps possible.

Et l'illustre baryton italien revenant nous la réputation du troisième de Maria di Rohan, qu'il chantera le prochain à l'Opéra, dans la matinée ordinaire organisée au bénéfice de l'Œuvre du Soldat blessé ou malade. — R. V.

Concerts Padeloup. — Mlle Rose apparaît en province après d'une grave maladie, ne pouvant paraître au deuxième Concert Padeloup. Suzanne Cesteron-Viseur a bien voulu accepter d'interpréter la partie de solo dans la Messe en ré de Beethoven. L'exécution aura lieu jeudi prochain, heures, au Cirque d'Hiver, avec le concours de Mlle Vallin-Mathieu, de MM. Plan et Narçon. Orchestre et chœurs (50 chanteurs) sous la direction de M. Hebaud.

La Journée: Opéra, 7 h. 30, Henry VIII. Comédie-Française, 7 h. 45, Le Fils du Ciel. Opéra-Comique, 7 h. 30, Manon. Odéon, 7 h. 45, Marion Delorme. Gaité-Lyrique, 8 h. 15, Le Domino noir. Vaudeville, rel., vendredi, générale de la Porte-Saint-Martin, 8 h. 15, Grand-Père. Antoine, 8 h. 10, Les Butors et la Fille. Trianon-Lyrique, 8 h. 15, La Traviata. Châtelet, demain, la Course au bonheur. Variétés, 8 h. 15, Ohé! Cupidon. Camion. Sarah-Bernhardt, 8 h. 30, Les Nouveaux. Th. Réjane, 8 h. 15, la 13e Choise. Apollo, 8 h. 30, l'Affaire du Central. Palais-Royal, 8 h. 30, le Comparaison dames seules. Gymnase, relâche; jeudi, Kiki. Athènes, 8 h. 30, la Dame de chambre. Bouffes-Parisiens, relâche pour répétition. Renaissance, 8 h. 30, les Dragées de Myrtil. Cluny, 8 h. 30, le Billet de logement. Nouvel-Ambigu, 8 h. 30, le Système D. Edouard-VII, 8 h. 45, la Petite bonne. Femina, 8 h. 30, Chut! revue. Capucines, 8 h. 30, Comme une fleur. Carte de couchage. Th. Michel, 8 h. 45, Judith. Grand-Guignol, 8 h. 45, Voyage à deux. Monstres. Scala, 8 h. 15, la Gare régulatrice. Comédie-Marin, 8 h. 30, l'Art de tromper. Femmes. Gaumartin, 8 h. 45, C'est la Noûba! Th. des Arts, 8 h. 30, le Pouliailler. Th. Moderne, T. 1, 3 h., mat. Sam., dim., à 8 h. 45, Petit! revue. Faut. 1, 2, 3.

SPECTACLES DIVERS. Folies-Bergère, 8 h. 30, la Revue. Olympia (Centr. 44-68), 8 h. 30, spectacle musical (20 numéros). L'Affaire de rican Bar (sketch). Casino de Paris, 8 h. 30, Gaby Deslys. Pileur, Boucot, Rose Amy dans la revue. Ba-Ta-Glan, 8 h. 30, C'est ça! revue. Nouveaux-Cirque, tous les soirs; matinée samedi et dimanche. CINEMAS. Gaumont-Palace, 8 h. 15, la Mission de Julez (3e épisode). Lux, Forest, 11 à 12 et 15 à 17 h. T. Man. Electric Palace, 5, Bd des Italiens, le pompier; l'Ensercelée (3e épis. Ce n'est pas un film).

COURS ET CONFÉRENCES. A l'Université des Annales, 51, rue Saint-Germain. — Demain mercredi, à 2 h. 12, Chansons de la Saintonge et de la Goumois, conférence par M. Jean Riché. M. Francis Jammes est un poète débordant. Il ramène les paysages, les montagnes et les montagnes à l'idée de Dieu, et le spectacle avec des yeux de chrétien. C'est ainsi qu'il voit ses belles Pyrénées, situées dans la voie lactée ou l'écharpe lumineuse des montagnes semble indiquer leurs leur chemin. Cette conférence applaudie sera publiée dans le Journal de la Université des Annales (51, rue Saint-Germain).

CAPSULES DE MORRHUOL CHAPOTEAUT. LE MORRHUOL supprime le goût désagréable de l'huile de foie de morue. LE MORRHUOL est beaucoup plus efficace que l'huile dont il contient tous les principes actifs. LE MORRHUOL est souverain pour guérir les rhumes, la bronchite, les catarrhes.

BRIQUETTES! les RAYONNANTES sont faites en France avec tous v. poussières de charbon, minim. 4 ton. Entreprise Decauville, 33, Bd Saussaye, Neuilly.

ACCUMULATEUR POL pour lampe poche. 3 FR. 30 pièce par 12 au moins, chargés 3 fr. 55, port en plus. CRISTEL, ingénieur, Rouen.

VOIES URINAIRES Maladies de la PEAU. Prostate, Avarie, Impuissance. Ecoulements, Frottements, Filaments, Métrite, Pénis, Exéma, Démangeaisons, Gale, Dartres, etc. Consultez les Docteurs Spécialistes de l'INSITU MILIT. Grand-Clinique Universitaire (seulement connue pour la supériorité de ses traitements) et la modicité de ses prix 7 et 9, Cité Milton Paris. 606 Salons aux 914 pour dames. Ouvrez les yeux de la nuit. Traitements par correspondance.

PAU Villégiature de repos. Climat sédatif doux.

POLICE PRIVÉE. SI VOUS FAIT PEUR DE TROP SAVOIR ABSTENEZ-VOUS! SI VOUS DESIREZ ÊTRE BIEN RENSEIGNÉ CONNAITRE TOUTE LA VÉRITÉ ADRESSEZ-VOUS à H. DEJOUR DÉTECTIVE 4 Rue de Castellane Madeleine 8°

THÉÂTRE

BATTISTINI. M. Battistini est le dernier d'une génération de grands chanteurs qui commencent à disparaître: Victor Maurel, Tamagno et Gayarré. Seul, avec la voix qu'il a conservée, il représente l'école de chant italienne. Quand on entend d'un métal toujours aussi pur se sera lue, force sera de renoncer à quelques-unes des pièces du répertoire qui réclament une infatigable virtuosité. Devant nous, l'illustre baryton évoquait hier le souvenir sans regrets des brillantes étapes qu'il a parcourues. Il ajouta, en manière de conclusion: — Je dois au public français mes dernières et mes plus belles années. C'est pour lui que j'ai tenu à donner dans sa langue les rôles de Hamlet et de Henri VIII. Pourquoi ai-je déboulé à Paris ? Il a fallu la guerre ! Je suis ici pour la première fois il y a deux ans. Je voulais prêter mon concours à la Comédie-Française organisée au bénéfice des marins de France. Tout ce que j'ai compris que ma vie ne serait pas si pleine si je ne faisais, à force de travail, la conquête de votre confiance. Maintenant, je suis à la joie de l'applaudir si indulgente et généreuse. Elle m'a rendu la fin de mon effort pour la prendre. C'est la guerre aussi qui m'a placé pour la première fois devant les Américains. Je suis allé en Armée pendant ma jeunesse; encore était-ce la guerre du Sud. Les paquebots, à ce que, manquant de stabilité au large, confort. J'essuyai au retour une telle pête que jamais je ne pus me remettre le cap sur ces lointains rivages. — Par contre, je connais la Russie, suis allé régulièrement pendant deux ans. J'ai vu les trois dernières années de l'Empire et une partie de la révolution. Mais me voici à Paris. Je compte y rester le plus longtemps possible. Et l'illustre baryton italien revenant nous la réputation du troisième de Maria di Rohan, qu'il chantera le prochain à l'Opéra, dans la matinée ordinaire organisée au bénéfice de l'Œuvre du Soldat blessé ou malade. — R. V. Concerts Padeloup. — Mlle Rose apparaît en province après d'une grave maladie, ne pouvant paraître au deuxième Concert Padeloup. Suzanne Cesteron-Viseur a bien voulu accepter d'interpréter la partie de solo dans la Messe en ré de Beethoven. L'exécution aura lieu jeudi prochain, heures, au Cirque d'Hiver, avec le concours de Mlle Vallin-Mathieu, de MM. Plan et Narçon. Orchestre et chœurs (50 chanteurs) sous la direction de M. Hebaud. La Journée: Opéra, 7 h. 30, Henry VIII. Comédie-Française, 7 h. 45, Le Fils du Ciel. Opéra-Comique, 7 h. 30, Manon. Odéon, 7 h. 45, Marion Delorme. Gaité-Lyrique, 8 h. 15, Le Domino noir. Vaudeville, rel., vendredi, générale de la Porte-Saint-Martin, 8 h. 15, Grand-Père. Antoine, 8 h. 10, Les Butors et la Fille. Trianon-Lyrique, 8 h. 15, La Traviata. Châtelet, demain, la Course au bonheur. Variétés, 8 h. 15, Ohé! Cupidon. Camion. Sarah-Bernhardt, 8 h. 30, Les Nouveaux. Th. Réjane, 8 h. 15, la 13e Choise. Apollo, 8 h. 30, l'Affaire du Central. Palais-Royal, 8 h. 30, le Comparaison dames seules. Gymnase, relâche; jeudi, Kiki. Athènes, 8 h. 30, la Dame de chambre. Bouffes-Parisiens, relâche pour répétition. Renaissance, 8 h. 30, les Dragées de Myrtil. Cluny, 8 h. 30, le Billet de logement. Nouvel-Ambigu, 8 h. 30, le Système D. Edouard-VII, 8 h. 45, la Petite bonne. Femina, 8 h. 30, Chut! revue. Capucines, 8 h. 30, Comme une fleur. Carte de couchage. Th. Michel, 8 h. 45, Judith. Grand-Guignol, 8 h. 45, Voyage à deux. Monstres. Scala, 8 h. 15, la Gare régulatrice. Comédie-Marin, 8 h. 30, l'Art de tromper. Femmes. Gaumartin, 8 h. 45, C'est la Noûba! Th. des Arts, 8 h. 30, le Pouliailler. Th. Moderne, T. 1, 3 h., mat. Sam., dim., à 8 h. 45, Petit! revue. Faut. 1, 2, 3. SPECTACLES DIVERS. Folies-Bergère, 8 h. 30, la Revue. Olympia (Centr. 44-68), 8 h. 30, spectacle musical (20 numéros). L'Affaire de rican Bar (sketch). Casino de Paris, 8 h. 30, Gaby Deslys. Pileur, Boucot, Rose Amy dans la revue. Ba-Ta-Glan, 8 h. 30, C'est ça! revue. Nouveaux-Cirque, tous les soirs; matinée samedi et dimanche. CINEMAS. Gaumont-Palace, 8 h. 15, la Mission de Julez (3e épisode). Lux, Forest, 11 à 12 et 15 à 17 h. T. Man. Electric Palace, 5, Bd des Italiens, le pompier; l'Ensercelée (3e épis. Ce n'est pas un film).